



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'administration pénitentiaire

Montpellier le 01/12/2025

Centre Pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone

S.A.S

Structure d'Accompagnement vers la Sortie

NOTE D'INFORMATION AUX
FAMILLES

N° 25/2025

GESTION DES COLIS
DE FIN D'ANNEE

1- Les colis alimentaires.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque personne détenue est autorisée à recevoir exceptionnellement un colis constitué de produits alimentaires. Ce colis est apporté par une association habilitée ou par la famille.

Un seul colis est autorisé et il ne doit pas dépasser un poids de 5 kg. Les produits doivent être présentés sous emballage plastique transparent (sac de congélation, boîte plastique transparente). Les boîtes métalliques et récipients en verre **sont interdits** ainsi que les emballages dans du papier cadeau, du film plastique (type film étirable) et papier aluminium. **Les plats cuisinés avec viande sans sauce sont autorisés.**

Seules les personnes titulaires d'un permis de visite permanent ou celles qui auront préalablement demandé et obtenu l'autorisation du chef d'établissement, sont autorisées à apporter le colis. Chaque colis devra être accompagné d'un inventaire précis des denrées présentes précisant les nom et prénom du visiteur ainsi que les nom, prénom et numéro d'écrou du bénéficiaire.

TOUT COLIS APPORTE SANS AUTORISATION OBTENUE AU PREALABLE SERA REFUSE

du Lundi 01er DECEMBRE 2025 au lundi 05 JANVIER 2026 inclus :

- les lundi et mercredi matin de 08H30 à 11H00
- les mardi et jeudi après-midi de 13H30 à 16H00
- les personnes éloignées de Montpellier et ne pouvant pas se déplacer à la SAS en semaine peuvent demander l'autorisation par courrier à la direction de la SAS d'apporter le colis lors d'un futur parloir

Structure d'accompagnement vers la sortie
BP 47283
579 avenue Puech Villa
34085 MONTPELLIER Cedex 4





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Les produits suivants ne sont pas autorisés :

- Fruits au sirop, fruits déguisés
- Toutes les boîtes de conserve
- Thé en vrac
- Pâte d'amande
- Tabac, cigarettes, cigares
- Produits congelés
- Aromates déshydratés, piments, épices
- Produits alcoolisés
- Liquides et boissons
- Les emballages métalliques, aluminium (les emballages transparents sont obligatoires)
- Viande et poisson crus ou fumés
- Plats cuisinés qui ne peuvent pas se conserver hors frigo
- Amandes, noix de cajou, pistaches, noisettes et noix (non décortiquées)
- Tout produit d'hygiène corporelle, les produits contenant de l'alcool (eau de toilette, parfum...)
- Plantes
- Animaux
- Médicaments
- Stupéfiants
- Argent / bijoux
- Téléphones portables et matériels informatiques
- Objets tranchants ou coupants

Les colis seront pris en charge au niveau de la porte d'entrée, dans la zone avant contrôle.

2- Les colis de la Croix Rouge.

Les personnes détenues qui ne reçoivent pas de visite pendant la période du 01er décembre 2025 au 05 janvier 2026 pourront bénéficier d'un colis élaboré et remis par les services de la Croix Rouge.

Les courriers des personnes détenues seront traités par le gradé activités/parloirs en leur expliquant la procédure suivante :

La famille doit adresser un chèque de 50 euros maximum à l'ordre de :

La Croix rouge
3, boulevard Henri IV
34 000 Montpellier

La Croix rouge est aussi joignable au 06.39.99.27.71 du lundi au vendredi de 08H à 18H

Structure d'accompagnement vers la sortie
BP 47283
579 avenue Puech Villa
34085 MONTPELLIER Cedex 4





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Et par mail : Justice.montpellier@croixrouge.fr

Le chèque doit être accompagné des coordonnées du bénéficiaire à savoir : **NOM-PRENOM et N° D'ECROU.**

Les familles peuvent fournir avec le chèque, une liste de produits qu'elles souhaitent mettre dans le colis (cette liste doit être en accord avec les produits autorisés par l'administration pénitentiaire).

Ce chèque doit être accompagné des coordonnées du bénéficiaire à savoir : **NOM-PRENOM et N° D'ECROU.**

**La Directrice
I. GRAIRIA**

